

Projet
de la Mise En Ligne de
Ressources Lexico-Terminologiques et Textuelles
Multilingues dans le Domaine du Droit.

Application Pilote : France – Chine

(Projet mené en collaboration avec le programme scientifique
« Chine » de la M.S.H.)

Peter Stockinger

MSH – ESCoM

1999

Table des Matières

OBJECTIFS.....	3
SPÉCIFICATION DU COMPOSANT "DICTIONNAIRE"	4
A) CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DUDIT COMPOSANT.....	4
B) STRUCTURE (CONCEPTUELLE) DES DEUX BASES DICTIONAIRIQUES.....	6
CONSULTATION DES RESSOURCES LEXICO- TERMINOLOGIQUES ET TEXTUELLES.....	8
CRÉATION/PRODUCTION D'UN DICTIONNAIRE.....	9

Objectifs

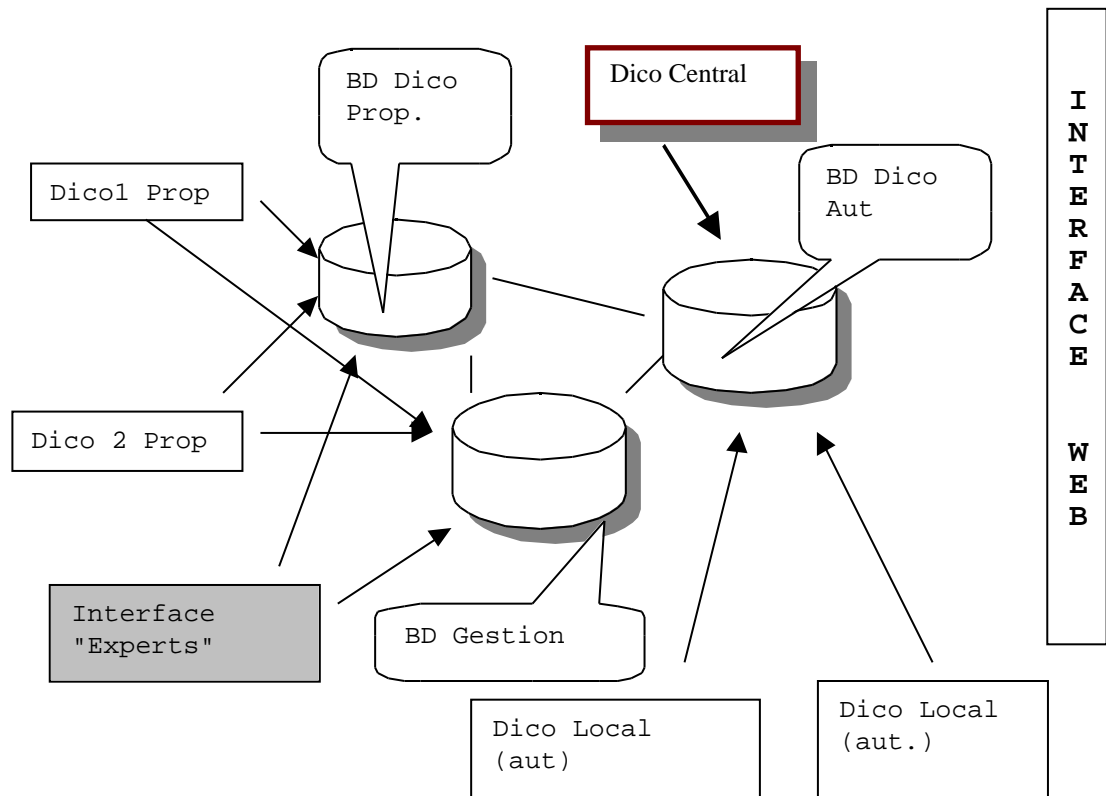
Production d'un site Internet (public et/ou à accès réservé) composé :

- D'une base de données dictionnaires français - chinois (extensible à des applications multilingues et adaptables aux besoins particuliers de ses utilisateurs)
- D'une base de données textuelles comportant des versions numériques des textes juridiques de référence (français, chinois, ...)
- D'une base de données bibliographiques réunissant des références à des documents à support traditionnel sous forme de notices bibliographiques (complétées éventuellement d'extraits textuels, etc.)
- D'un accès aux sites de partenaires du projet et/ou à ceux des institutions (professionnelles, de recherche, publiques, ...) travaillant dans le domaine du droit (franco-chinois)
- D'un ensemble d'outils et de services permettant à une institution habilitée de créer et gérer ses propres dictionnaires et bibliothèques numériques.

Spécification du Composant "Dictionnaire"

a) Caractéristiques générales dudit composant

- Dictionnaire bilingue extensible vers un dictionnaire multilingue
- Dictionnaire recouvrant aussi bien des langues à écriture latine qu'à écriture non-latine (chinoise, japonaise, ...)
- Dictionnaire à usages professionnels variés (juridique, linguistique, pédagogique, de rédaction et de traduction, ...)
- Dictionnaire "autoritatif" (certifié par un comité d'experts) vs dictionnaire "non-autoritatif" (proposé par des spécialistes mais pas encore ou pas certifié par un "comité d'experts" accrédités)
- Dictionnaire central (réunissant l'ensemble des informations dictionnaires certifiées) vs dictionnaires locaux (réunissant les informations dictionnaires produites par une institution particulière)
- Dictionnaire à accès libre vs dictionnaire à accès réservé
- Dictionnaire général vs dictionnaires adaptés ("customisés") à un usage particulier (usage linguistique, usage juridique, usage pédagogique, ...)



(dico central : récupération de toutes les données autorisées; dicos locaux : exploitations limitées)

(BD Dico Prop et Aut: l'ensemble de tables dictionnaires + données (proposées ou autorisées) + gestion des données)

(BD Gestion : données nécessaires à la gestion des autorités certifiant le contenu et des autorisations d'accès et d'exploitation)

(Interface "Experts" : concerne le travail d'examen des données proposées et leur certification + gestion des données certifiées)

b) Structure (Conceptuelle) des deux Bases Dictionnaires

Organisation des différents types d'informations relatives à une donnée lexico-terminologique (Note : il s'agit ici d'une approche "maximaliste" ...):

- a) informations "signalétiques" :
 - terme (lexie) :
 - langue (langue origine) :
 - traduction (langue cible) :
 - catégorie grammaticale (langue origine)
 - catégorie grammaticale (langue cible) :

- b) informations "sémantiques":
 - définition (langue origine) :
 - définition (langue cible) :
 - exemple(s) (langue origine) :
 - exemple(s) (langue cible) :
 - ontologie (index thématique) :

- c) informations "textuelles" :
 - liens vers BD de textes de référence
 - liens vers BD bibliographiques

- d) informations "lexicales"
 - hyperonyme (langue source) :
 - hyperonyme (langue cible) :
 - antonyme (langue source) :
 - antonyme (langue cible) :
 - hyponyme(s) (langue source) :
 - hyponyme(s) (langue cible) :
 - synonyme(s) (langue source) :
 - synonyme(s) (langue cible) :
 - terme(s) associé(s) (langue source) :
 - terme(s) associé(s) (langue cible) /

- e) informations "morphologiques"
 - racine (langue source) :
 - racine (langue cible) :
 - forme(s) dérivée(s) + catégorie(s) (langue source) :
 - forme(s) dérivée(s) + catégorie(s) (langue source) :

- f) informations "syntaxiques"
 - schéma(s) syntagmatique(s) basique(s) de construction (langue source) :
 - schéma(s) syntagmatique(s) basique(s) de construction (langue cible) :

- g) informations "stylistiques"
 - expression(s) figée(s) :

- h) informations "phonétiques"
 - prononciation (langue source)
 - prononciation (langue cible)
 - terme prononcé (langue source)
 - terme prononcé (langue cible)

- i) informations "d'orthographe"

Consultation des Ressources Lexico-Terminologiques et Textuelles

a) Options initiales:

- soit libre soit avec mot de passe
- soit dictionnaire central (certifié par défaut), soit dictionnaire(s) local (locaux), soit dictionnaire(s) non-certifiés

b) Modes de consultation

Choix de langue source et de la langue cible

Choix du terme (de la lexie) :

Ecriture de la racine, de la forme pleine

Aides de sélection : par index thématique, alphabétique, grammatical

Restrictions des informations recherchées (linguistiques et/ou juridiques et/ou stylistiques)

c) Cycles de consultation:

- 1) choix d'un terme (d'une lexie) - page intermédiaire de "desambiguisation" (plusieurs termes, plusieurs définitions, orthographe incorrect, ...) - visualisation des informations (+ liens vers les textes de référence, etc)
- 2) navigation dans le dictionnaire à l'aide des relations lexicales (termes associés, termes spécialisés, ...)

Création/Production d'un Dictionnaire

3 cas de figure:

- a) création d'un nouveau dictionnaire (local) en attente d'une certification
- b) gestion d'un dictionnaire local (propriété d'une institution)
- c) gestion du dictionnaire central (à accès libre)

Création d'un nouveau dictionnaire :

- a) utilisateur (institutionnel) fait une demande d'autorisation au webmaster et au comité d'experts
- b) mise à la disposition de l'utilisateur autorisé d'un ensemble d'outils et services pour le déploiement d'un dictionnaire en-ligne
- c) création et gestion (par l'utilisateur autorisé) d'un dictionnaire local non-certifié
- d) certification par le comité d'experts

- e) récupération des données certifiées et libres (i.e. déclarées libre par l'utilisateur) dans le dictionnaire central.

Gestion d'un dictionnaire local

- a) par les personnes autorisées (i.e. celles qui sont en charge de faire vivre un dictionnaire local certifié ou non)
- b) identification des personnes ayant le droit d'insérer, de mettre à jour et de supprimer de données lexico-terminologiques
- c) gestion (insertion, modification, suppression) de données ainsi que gestion des accès aux données (accès libre, accès réservé, ...)

Gestion du dictionnaire central

- a) par le webmaster et le comité d'experts
- b) via l'interface "expert"
- c) certification des données fournies soit directement au dictionnaire central soit par les différents dictionnaires locaux
- d) récupération des données certifiées dans le dictionnaire central.